

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Troisième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 22 - 26 octobre 2001

NOTES D'INFORMATION

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.3/2001/INF/19
17 octobre 2001
ORIGINAL: ANGLAIS

MÉCANISME DE FINANCEMENT DES PROGRAMMES DE PROTECTION DE LA SÉCURITÉ DU PERSONNEL DES NATIONS UNIES

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

Note au Conseil d'administration



Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le fonctionnaire du PAM mentionné ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur, Division des services
de gestion (MS):

M. A. Lukach

tél.: 066513-2500

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le Superviseur de l'Unité des réunions et de la distribution (tél.: 066513-2328).



Résumé



À sa session de 2001, le Conseil a examiné le document intitulé "Mécanisme de financement des programmes de protection de la sécurité du personnel des Nations Unies" (WFP/EB.A/2001/INF/9).

Le Conseil d'administration a décidé que tant que l'Assemblée générale ne serait pas convenue d'autres sources de financement du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, il faudrait mettre en place un mécanisme équitable et efficace de répartition des coûts, comme recommandé par l'Assemblée générale dans sa résolution A/55/238. Le Conseil d'administration a autorisé le Directeur exécutif à assumer les engagements financiers nécessaires et a décidé de revenir sur la question lorsqu'il examinerait le projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003 à sa troisième session ordinaire de 2001.

Le présent document expose le mécanisme de répartition des coûts, indique quelles en sont les incidences financières pour le PAM et soumet un mécanisme de financement à l'approbation du Conseil d'administration.

Projet de décision



Le Conseil d'administration:

Ayant examiné la proposition du Directeur exécutif en vue d'établir un mécanisme de financement pour permettre au PAM de couvrir la part qui lui revient des coûts prévus par le nouveau système de financement du système de gestion de la sécurité des Nations Unies figurant dans le document WFP/EB.3/2001/INF/19:

- Autorise le recours au Fonds général, à titre ponctuel, pour financer la part revenant au PAM du budget UNSECOORD 2002–2003, conformément au montant approuvé par l'Assemblée générale;
- Convient que le Directeur exécutif continue d'appuyer les efforts déployés par le Secrétaire général pour mettre en oeuvre les mesures et décisions requises pour améliorer la sécurité du personnel dans tous les domaines et mobilise un appui continu en faveur de la sécurité du personnel partout dans le monde;
- Prie le Secrétariat de lui soumettre à sa session annuelle de 2002 un rapport sur la décision finale de l'Assemblée générale et sur les modalités d'application de cette décision.



HISTORIQUE

1. À sa session annuelle, en mai 2001, au titre du point de l'ordre du jour concernant les questions diverses (voir la décision 2001/EB.A/16), le Conseil d'administration a:
 - discuté des informations figurant dans le document intitulé "Mécanisme de financement des programmes de protection de la sécurité du personnel des Nations Unies" (WFP/EB.A/2001/INF/9);
 - manifesté son appui aux efforts déployés par le Secrétaire général pour améliorer la sécurité et la sûreté du personnel et a encouragé le Directeur exécutif à mobiliser un appui, au sein de toutes les instances appropriées, en faveur de la sécurité du personnel;
 - convenu que, tant que l'Assemblée générale n'aurait pas décidé d'autres sources de financement du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, il devrait être mis en place un mécanisme équitable et efficace de répartition des coûts, comme recommandé par l'Assemblée dans sa résolution A/55/238;
 - autorisé le Directeur exécutif à assumer les engagements financiers requis et a décidé de revenir sur la question lorsqu'il examinerait le projet de budget pour l'exercice 2002-2003, à sa troisième session ordinaire de 2001.
2. Comme indiqué dans le document WFP/EB.A/2001/INF/9, les incidences financières des futures modalités de financement du programme de renforcement de la sûreté et de la sécurité du personnel des Nations Unies qui a été proposé n'étaient pas encore connues lors de la session annuelle étant donné qu'à l'époque, il n'avait pas encore été pris de décision au sujet de la formule de répartition des coûts. Il était indiqué en outre dans ce document que le PAM comptait pouvoir présenter au Conseil d'administration, en octobre 2001, une indication concernant le coût de la part lui revenant.

ACCORD DE REPARTITION DES COUTS

3. L'Équipe spéciale sur la sécurité et la sûreté du personnel des Nations Unies, qui fait partie du Comité de gestion de haut niveau (CGHN), s'est réunie à New York en juillet 2001 pour aider le Comité à parvenir à un consensus sur le financement des mesures de sécurité. L'Équipe spéciale a identifié les principes fondamentaux qui devraient inspirer le mécanisme de participation des coûts et a proposé une formule et une méthode de calcul des parts revenant aux organisations intéressées sur la base d'un recensement du personnel sur le terrain.
4. À sa deuxième session ordinaire, tenue à Genève en septembre 2001, le CGHN s'est entendu sur les principes définis par l'Équipe spéciale et a adopté pour l'exercice biennal 2002–2003, pour un budget total de 53,2 millions de dollars, la formule de répartition des coûts ci-après:
 - Les dépenses afférentes à la direction exécutive et à la gestion, c'est-à-dire les dépenses directement liées à la gestion centrale d'UNSECOORD (4,2 millions de dollars) seraient prises en charge par l'Organisation des Nations Unies et imputées à son budget ordinaire.
 - Les dépenses d'appui à la sécurité sur le terrain (49 millions de dollars) seraient réparties entre toutes les organisations sur la base de la formule ci-après:



les organisations dont les fonctionnaires représentent moins de 0,5 pour cent des effectifs totaux du personnel sur le terrain paieraient un montant forfaitaire de 25 000 dollars pour l'exercice biennal;

les organisations dont les fonctionnaires représentent de 0,5 à 1 pour cent des effectifs totaux du personnel sur le terrain paieraient un montant forfaitaire de 100 000 dollars pour l'exercice biennal; et

le reste des coûts serait pris à leur charge par toutes les autres organisations en proportion de leur présence sur le terrain.

5. Le CGHN a également décidé de réaliser un recensement en juillet 2003 pour répéter l'exercice en vue de déterminer la formule de répartition des coûts pour l'exercice biennal 2004–2005.
6. Le recensement des fonctionnaires couverts par le système de gestion de la sécurité des Nations Unies a été réalisé dans tous les lieux d'affectation autres que ceux situés dans les pays de l'OCDE le 18 juillet 2001. Comme indiqué à l'annexe au présent document, la part du total des dépenses de sécurité du système des Nations Unies qui revient au PAM est de 12,12 pour cent. Les résultats de l'enquête ont servi de base à la formule de répartition des coûts qui a été proposée pour le budget de l'UNSECOORD.

INCIDENCES FINANCIERES POUR LE PAM

7. Selon la formule de répartition des coûts recommandée par le CGHN, le PAM devra acquitter 12,12 pour cent du budget total des mesures de sécurité sur le terrain de l'UNSECOORD pendant l'exercice biennal 2002–2003. Comme indiqué dans le tableau ci-joint, **cette part se monte à 6 454 500 dollars**. Le Comité administratif de coordination (CAC) doit examiner le rapport du CGHN à sa session des 19 et 20 octobre et, si ce rapport est approuvé, il sera examiné par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) puis transmis à l'Assemblée générale pour approbation finale d'ici à la fin de l'année.
8. Le Secrétariat a passé en revue plusieurs options que le Conseil d'administration pourrait envisager pour couvrir ses dépenses supplémentaires. La formule la mieux appropriée semblerait consister à demander au Conseil, à cette session, d'autoriser le recours au Fonds général, sur une base ponctuelle, pour couvrir les coûts revenant au PAM en vertu du nouveau système de répartition. Il est fort probable que l'Assemblée générale approuvera d'ici à la fin de l'année les montants proposés par le CGHN. Le mieux serait par conséquent que le Directeur exécutif soit autorisé à engager la part revenant au PAM du surcroît de coûts de l'UNSECOORD dès que ces derniers auront été approuvés par l'Assemblée générale. Si le montant finalement dû au titre de la répartition des coûts est différent du montant prévu, le Conseil d'administration en serait informé à sa première session ordinaire de 2002.
9. Bien que les estimations des montants dus n'aient pas été disponibles lors de l'élaboration du projet de budget du PAM pour l'exercice biennal 2002–2003, la question de la sécurité a été discutée avec le CCQAB et avec le Comité financier de la FAO lors de réunions tenues les 18 et 20 septembre. En outre, le CCQAB doit reprendre l'examen de cette question lorsqu'il discutera des recommandations du CAC ainsi que du rapport du Secrétaire général, d'ici à la fin de l'année. Le Secrétariat ne pense donc pas qu'il soit nécessaire de soumettre à nouveau ce document au CCQAB et au Comité financier, comme doivent normalement l'être tous les documents budgétaires.



AUTRES EFFORTS ENTREPRIS POUR RENFORCER LE SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE DES NATIONS UNIES

10. Conformément à la recommandation du Conseil d'administration mentionnée au paragraphe 1 ci-dessus, le PAM a continué de mener une action énergique au niveau interorganisations. Il a présidé une équipe spéciale du Groupe de travail du Comité permanent interorganisations, laquelle a formulé une série de recommandations afin de resserrer la collaboration avec les ONG concernant la sécurité du personnel. Ces recommandations ont été approuvées par le Comité permanent interorganisations et approuvées en principe par l'UNSECOORD et les organismes des Nations Unies lors de la réunion de l'Équipe spéciale interorganisations sur la sécurité qui a eu lieu en mai 2001. Elles ont été soumises pour observations au Bureau des affaires juridiques de l'ONU.
11. En outre, le PAM a travaillé avec ses institutions soeurs pour mettre au point et faire accepter les normes minimums de sécurité dans les opérations et normes minimums de sécurité en matière de télécommunications, qui devraient, dans les deux cas, être approuvées par le CAC en octobre 2001.
12. En août 2001, le PAM, le PNUD, le HCR et l'UNICEF ont adressé une lettre conjointe au Secrétaire général adjoint à la gestion dans laquelle ils ont proposé un mandat en vue de l'établissement d'un mécanisme de gestion de haut niveau du système de sécurité des Nations Unies pour veiller à ce que la sécurité du personnel soit un élément qui soit géré efficacement dans le contexte du régime commun des Nations Unies.
13. Le PAM travaille avec l'équipe spéciale qui a été constituée lors de la dernière réunion du CGHN pour préparer un document contenant des recommandations concernant les mécanismes consultatifs et relations structurelles à mettre en place ainsi que les liens à prévoir avec les dispositifs locaux de sécurité, autant d'éléments qui permettront d'améliorer encore plus le système de gestion de la sécurité qui doit être examiné avant la fin de 2001.

PROGRAMME D'ACTION FUTUR

14. Lors de la discussion du projet de budget du PAM pour l'exercice biennal 2002-2003, et en réponse à une demande du CCQAB, le Directeur exécutif a réitéré ses vues sur ce que devraient être les modalités de financement des dépenses afférentes à la sécurité du personnel, lesquelles devraient être financées sur une base globale plutôt qu'au moyen de contributions volontaires. Le Président du CCQAB a alors demandé au Directeur exécutif de faire un exposé sur le financement des mesures relatives à la sûreté et à la sécurité du personnel devant le Comité consultatif lorsque celui-ci examinerait cette question avant la fin de l'année.
15. Le Directeur exécutif poursuivra son dialogue avec les États Membres de sorte que l'Assemblée générale revienne sur cette question avant le début du prochain cycle budgétaire biennal.
16. Le Directeur exécutif continuera de collaborer avec le Secrétaire général, la Vice-Secrétaire générale, le Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité et les chefs de secrétariat des autres organisations pour consolider les résultats acquis et entretenir l'élan sur la voie d'une amélioration et d'un renforcement du système commun de gestion de la sécurité des Nations Unies et de la mise en place d'un mécanisme de gouvernance robuste.





ANNEXE

COMPARAISON DU MONTANT TOTAL DES CONTRIBUTIONS AU TITRE DE LA RÉPARTITION DES DÉPENSES DE SÉCURITÉ, Y COMPRIS DÉPENSES CENTRALES ET COÛTS SUR LE TERRAIN —LES ORGANISATIONS DONT LES AGENTS REPRÉSENTENT MOINS DE 0.5 POUR CENT DES EFFECTIFS PAIENT 25 000 DOLLARS ET CELLES REPRÉSENTANT DE 0,5 À 1 POUR CENT DES EFFECTIFS 100 000 DOLLARS

	Effectifs au bureau	Nombre de personnel en mission	Nombre total de fonctionnaires (y compris 25% du personnel en mission)	Pourcentage du personnel	Contribution	Pourcentage de la contribution
FAO	27	29	2 763	5,00	2	4,72
AIEA	6	67	23	0,04	25	0,05
OACE	170		170	0,31	25	0,05
FIDA	1		1	0,00	25	0,05
BIT	18	43	1 814	3,28	1	3,10
FMI	421	40	431	0,78	100	0,19
OMI	110	-	110	0,20	25	0,05
CIC	13	16	17	0,03	25	0,05
UIT	83	4	84	0,15	25	0,05
OPS	280	12	283	0,51	100	0,19
Total ONU	75	76	7 589	13,74	11	20,88
ONUSIDA	200	3	201	0,36	25	0,05
PNUD	92	72	9 256	16,76	8	15,80
UNESCO	11	15	1 181	2,14	1	2,02
FNUAP	14	13	1 421	2,57	1	2,43
HCR	44	29	4 413	7,99	4	7,53
UNICEF	74	99	7 523	13,62	6	12,84
ONUDI	455	11	458	0,83	100	0,19
BSAP/ONU	17	2	1 766	3,20	1	3,02
UNU	21	0	21	0,04	25	0,05
VNU	113	0	113	0,20	25	0,05
UPU	7	2	8	0,01	25	0,05
PAM	70	23	7 097	12,85	6	12,12
OMS	56	31	5 675	10,27	5	9,69
OMPI	0	0	0	0,00	25	0,05
OMM	53	0	53	0,10	25	0,05
Banque mondiale	27	149	2 770	5,01	2	4,73
Total	550	736	55 241	100,00	53	100,00

La quote-part de 11 121 900 dollars revenant à l'ONU comprend 4 219 900 dollars de dépenses centrales de gestion de l'UNSECOORD, au siège à New York, et la quote-part minimum du PNUE et de l'UNRWA (voir le paragraphe 4).



